

Résolution d'engagement de la CMQuébec sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de l'atteinte des cibles du cadre mondial de la biodiversité et de l'annonce du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec

Résolution n° C-2024-11

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adhéré au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP 15);

ATTENDU QUE le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comprend 23 cibles établies à l'horizon 2030, incluant la conservation de 30 % des zones terrestres et des mers, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés et la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs du territoire sont ainsi appelés à agir en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

Que la **Communauté métropolitaine de Québec** s'engage à :

- Soutenir le gouvernement du Québec dans l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité, ainsi que dans l'élaboration du Plan Nature 2030;
- Intégrer, dans son deuxième projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé, une cible de conservation ambitieuse et réaliste du territoire métropolitain pour 2041;
- Soutenir les projets d'aires protégées et à participer à la reconnaissance d'autres mesures de conservation sur le territoire;
- Contribuer, en concertation avec ses composantes, au renforcement de la connectivité écologique du territoire;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire afin de limiter le gaspillage des ressources;
- Soutenir ses composantes dans la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et initier des actions pour diminuer la quantité de déchets produite sur le territoire, notamment en misant sur la réduction à la source ainsi que la réduction de l'utilisation de matériaux à usage unique;
- Renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques par son intervention en planification et en aménagement du territoire, et en soutenant les composantes du territoire métropolitain dans leur planification;
- Élaborer une stratégie climatique métropolitaine, en concertation avec ses composantes, afin d'aborder, de manière intégrée, les défis climatiques majeurs qui affectent notre région;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 18 JANVIER 2024



**MYRIAM POULIN, AVOCATE
SECRETAIRE CORPORATIVE**

d'une séance ordinaire du conseil de la CMQuébec
tenue légalement le 18 janvier 2024, à 13 h 15
les membres présents formant quorum

- Favoriser l'accès à la nature pour la population en soutenant la réalisation de projets de la Trame verte et bleue métropolitaine;
- Travailler en concertation avec ses composantes et les acteurs du territoire métropolitain afin d'augmenter la portée des actions pour préserver la biodiversité;
- Transmettre la présente résolution aux MRC, villes et municipalités du territoire, ainsi qu'au CRE de la Capitale-Nationale et au CRE de la Chaudière-Appalaches et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 janvier 2024
Responsable : Environnement

Adoptée

(S) BRUNO MARCHAND
Président de la séance

(S) MYRIAM POULIN
Myriam Poulin, secrétaire corporative

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 18 JANVIER 2024



MYRIAM POULIN, AVOCATE
SECRETARIE CORPORATIVE